



PIÈCES D'IDENTITÉ

Sont acceptées les pièces d'identité suivantes :

- carte nationale d'identité,
- passeport,
- livret de famille pour les mineurs,
- permis de conduire,
- carte vitale avec photo,
- acte de naissance de moins de 3 mois.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Sont acceptés les documents suivants de moins d'un an :

- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile),
- avis d'imposition ou certificat de non imposition,
- quittance d'assurance,
- titre de propriété ou quittance de loyer.

Ces documents sont présentables en format papier ou format dématérialisé.